

**Formulaire d'inscription**

**Demande d'aide et d'accompagnement pour la réalisation d'un projet de pompage solaire pour l'irrigation agricole :**

❖ **Pour les personnes physiques**

- Je, soussigné (nom et prénom) .....
- Numéro de la carte d'identité nationale.....
- Tél : ..... Mail.....

*Ou nous soussignés (en cas de demande collective à titre solidaire, joindre liste des signataires)*

- Adresse.....
- Commune ..... Cercle .....
- Province.....

❖ **Pour les personnes morales (coopérative, association, ou groupement d'intérêt agricole)**

- Nom de la personne morale.....
- Nom et prénom du représentant légal de la personne morale.....
- Titre de représentativité.....
- Numéro et date de la carte d'identité nationale.....
- Téléphone..... Mail .....
- Adresse.....
- Commune..... Cercle .....
- Province.....

**J'adresse ma demande à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique pour bénéficier de l'aide et de l'accompagnement pour la réalisation d'un projet de pompage solaire pour l'irrigation agricole :**

❖ **Identification de l'exploitation**

- Adresse de l'exploitation agricole.....
- Douar..... Commune..... Cercle.....
- Province.....
- Références et identification du titre foncier de l'exploitation.....
- Référence de l'acte locatif de l'exploitation.....
- Autres références de l'exploitation.....

❖ **Caractéristiques du point d'eau et type d'utilisation**

- Type du point d'eau Forage ( ) Puits ( )
- Diamètre .....m2
- Profondeur totale .....m
- Profondeur du niveau d'eau .....m
- Débit maximal du point d'eau .....litre/s ou.....m3/heure
- Superficie totale à irriguer avec le système de pompage solaire .....ha
- Type de culture arboriculture (nombre et types)  
Légumineuses autres cultures
- Quantité d'eau demandée par jour .....m3/jour

**Le Directeur National  
du Projet GEF - Pompage Solaire  
Saïd MOULINE**

*(Signature)*



❖ **Equipements d'irrigation existants**

- Existence du bassin (oui) (non)
- Si oui, quelles dimensions : Longueur (m) , Largeur (m), Volume (m3)
- Existence du réseau électrique dans l'exploitation (oui) (non)
- Existence d'un réseau d'irrigation goutte à goutte (oui) (non) (en cours)
- Le point d'eau est t-il équipé
  - o de pompe électrique (oui) (non)
  - o ou diesel (oui) non
  - o ou gaz butane (oui) (non)
- Si pompe existe quelle est sa puissance (KW) ou (CV)

**Pour bénéficier de l'appui et de l'accompagnement de l'AMEE pour la réalisation d'un projet de pompage solaire à des fins d'irrigation goutte à goutte, le candidat retenu s'engage à :**

- Respecter les procédures et la démarche adoptée par l'AMEE pour la mise en œuvre du projet :
  - o Étude technique et financière du projet par les équipes du Projet,
  - o Adoption du cahier des charges, proposé par l'AMEE.
- Mobiliser la quote-part du bénéficiaire selon les résultats de l'étude technique et financière du projet.
- Autoriser l'accès à l'exploitation pour les équipes et responsables du Projet pour réaliser les études et le suivi.
- Respecter les délais convenus entre les parties pour la réalisation du projet, dans le cas où le projet est retenu par l'AMEE.
- Dans le cas de projet collectif, les personnes bénéficient de l'appui à titre solidaire.

**Le projet de pompage solaire retenu, est réalisé selon les conditions et les procédures ci-jointes :**

- Le candidat, personne physique ou morale, adresse sa candidature à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique, avec les informations détaillées dans le présent formulaire.
- L'AMEE procédera à une étude technique et financière pour les projets présélectionnés.
- Les projets dont les résultats de l'étude technique et financière sont favorables sont retenus pour la sélection définitive.
- L'approbation du projet est tributaire à l'existence d'équipements d'irrigation localisée ou goutte à goutte, ou en en cours de réalisation.
- Pour les projets retenus définitivement, il sera procédé à la signature d'une convention de partenariat avec le bénéficiaire. Cette convention précise les engagements des parties prenantes, notamment la quote-part du bénéficiaire et l'appui financier accordé par le Projet GEF-Pompage solaire (40% au maximum du coût du projet de pompage solaire).
- L'appui financier est limité au projet de pompage solaire et ne couvre pas les systèmes d'irrigation ou de fertirrigation.
- L'AMEE assure l'accompagnement du projet durant ses différentes étapes (étude, suivi des équipements et de l'installation, réceptions), suivant le cahier des charges.
- Le gardiennage du système de pompage solaire est à la charge du bénéficiaire.
- Après la période des garanties, le bénéficiaire assurera les opérations de maintenance et de renouvellement des équipements.

Fait à ..... Le .....

**Signature légalisée**

### Pièces jointes

- Photocopies légalisées de la CIN, des statuts de l'association ou des coopératives ou du groupement d'intérêt agricole.
- Justificatif du représentant légal de l'association, de la coopérative ou du groupement d'intérêt agricole.
- Justificatifs de l'exploitation et du point d'eau (si existe).

### Dossier à adresser à :

**AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

PROJET GEF – Pompage solaire

Espace les Patios, Hay Riad- Angle Av Anakhil et Av Ben Berka

TEL: 0537 28 73 53 FAX : 0537 71 79 29

Contact@amee.ma